



Directives du Conseil fédéral concernant l'analyse d'impact de la réglementation applicable aux projets législatifs de la Confédération (Directives AIR)

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse,
édicte les directives suivantes:*

I

Les directives du Conseil fédéral du 6 décembre 2019 concernant l'analyse d'impact de la réglementation applicable aux projets législatifs de la Confédération¹ sont modifiées comme suit:

Ch. 3.2, al. 4

Abrogé

II

Les présentes directives entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2024.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Viola Amherd
Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

¹ FF 2019 8073